

giens consultants choisis, après un mûr examen, nous demandèrent avec le même zèle et le même empressement, cette définition de l'Immaculée Conception de la Mère de Dieu.

Ensuite, marchant sur les traces de nos illustres Prédécesseurs et désirant agir selon les règles et les formes voulues, nous avons convoqué et tenu un Consistoire, dans lequel nous avons parlé à nos vénérables Frères les Cardinaux de la sainte Eglise Romaine, et nous les avons entendus, avec une grande consolation, nous exprimer le vœu de nous voir émettre une Définition Dogmatique touchant la Conception Immaculée de la Mère de Dieu.

C'est pourquoi nous confiant dans le Seigneur et croyant que le moment opportun est venu pour définir l'Immaculée Conception de la sainte Vierge Marie, Mère de Dieu, qui est rendue admirablement claire et manifeste par la parole divine, par une vénérable tradition, par le sentiment constant de l'Eglise, par l'accord unanime des Evêques et des Fidèles du monde catholique, ainsi que les actes insignes et les Constitutions de nos Prédécesseurs; après avoir soigneusement examiné toutes choses, après avoir répandu devant Dieu des prières ferventes et assidues, nous avons jugé que nous ne devons plus hésiter à sanctionner et à définir par notre suprême jugement l'Immaculée Conception de la Vierge, et en même temps pour honorer en elle de plus en plus son Fils unique, Notre-Seigneur Jésus-Christ, puisque c'est au Fils que retournent l'honneur et la gloire qu'on rend à la Mère.